

Guy-Noël Pasquet

Service de protection

L'activité économique des services est aujourd'hui celle qui domine les marchés des pays occidentaux dont nous faisons partie. Voilà une entrée en matière dans la question de la protection de l'enfance qui peut paraître troublante, j'en conviens. Comment peut-on faire de la protection de l'enfance un service économique ? Si c'est cet angle que je choisis, c'est que notre économie a ce talent de pouvoir faire de n'importe quelle activité humaine une activité économique. Nos activités extérieures (manger, dormir, se déplacer, etc.) comme nos activités intérieures (digérer, penser, être en santé, etc.) sont l'objet de domaines économiques de masse (l'agroalimentaire par exemple) ou de domaines économiques de niche (le luxe). L'activité de protection est un domaine dont s'est saisie l'activité économique. Outre les grandes fonctions régaliennes de l'État (armée, défense, police) ; les gardes du corps, les sociétés de sécurité fleurissent un peu partout et sont livrées de plus en plus aux activités économiques privées. Les dispositifs de suivi, de caméra, de fichage sont aussi « vendus » comme de la sécurité. Le « terrorisme » avec son « État d'urgence » associe la sécurité à l'urgence. Nous voilà en plein dans les questions de la protection de l'enfance. De l'enfance en danger qui a besoin d'une prise en charge d'urgence pour protéger des enfants menacés.

C'est que la protection de l'enfance est un bon moyen de penser la question de la protection globalement et de ses effets sur notre vie sociale et historique (Castoriadis, 1975). Comme aurait pu le dire René Lourau (1970), l'analyse institutionnelle de la protection peut révéler un mouvement social à l'œuvre. Ce mouvement est

probablement à observer à partir d'une histoire de la protection que l'on peut faire remonter loin dans nos sociétés (histoire des armées par exemple), mais dont l'un des « moments » (Lefebvre, 1973) est probablement dans les années 1980, en particulier avec la montée du Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les premières formes d'incorporation de la protection (Baudrillard, 1997).

Ce numéro hors-série, remarquablement coordonné par Didier Wouters de *La Sauvegarde du Nord*, présente un tour d'horizon sur les activités de la protection de l'enfance. D'une approche des politiques de la protection de l'enfance, jusqu'aux pratiques et leurs évaluations en passant le management des établissements qui remplissent la mission, la protection de l'enfance est observée *in vivo*. C'est un regard *in extenso* que je voudrais affirmer ici. Une façon de penser la protection de l'enfance comme analyseur de la situation sociale plus large. Une pensée qui n'est pas souvent conduite, la pensée complexe étant soumise à fractionner les domaines de la vie plutôt que de tenter de penser leurs liens et leurs effets réciproques (Castoriadis, 1990).

La protection de l'enfance est un service, autrement dit un choix politique inconditionnel de protéger les enfants. Le terme de « service » dérive du latin classique *servus* qui signifie l'esclave. Le service dit bien l'inconditionnalité de celui qui est au service qui se met en état d'esclave pour ses maîtres. Ici, les maîtres sont l'idée de la protection et les enfants protégés eux-mêmes. Non pas que l'enfant est le maître, mais que la valeur d'un enfant doit être maître de toutes nos activités pour le protéger. Et on peut dire en effet que l'enfant c'est la condition de la conservation de notre espèce. S'il n'y avait plus d'enfants sur la planète pendant 20 ans, notre espèce s'éteindrait comme tant s'éteignent chaque année. Aussi, protéger l'enfance, c'est protéger tous les enfants de manière inconditionnelle pour protéger notre propre reproduction. Et nous sommes aliénés à cet état de fait du vivant et de sa reproduction (Lukacs, 1960).

Notre économie a cependant cette capacité à se saisir de toutes nos activités, celle de la protection n'y échappe pas, et elle est bien

tentée par la protection de l'enfance. Après tout, il s'agirait d'inverser le processus. Non plus la puissance publique esclave de l'enfance, mais l'enfance en danger comme production de richesses publiques. Dans un marché de l'emploi tendu et sélectif, ne craignons pas qu'elle puisse trouver ses adeptes et ses collaborateurs (sic) ! L'enfant dans la rue, sans parent et sans personne est en danger. Si cette situation ne fait pas problème, ce n'est pas la plus fréquente, même si elle existe. L'enfant retiré à un couple où règne la violence conjugale, c'est déjà plus discutable, mais pas beaucoup plus. L'enfant dans une situation de couple plus contestable, la question se pose. On le voit avec les slogans issus des « manifs pour tous » contre le mariage homosexuel qui se prolonge dans les discours sur la gestation pour autrui.

À qui appartient l'enfant (1) ? Il appartient à la puissance publique comme condition de la reproduction de notre espèce et de nos sociétés, certes ! La protection de l'enfance pose dès lors la question des ménages à qui sont confiés les enfants. La puissance publique qui légifère sur la protection, légifère également sur les ménages. Le mariage, l'interdiction de la polygamie, les allocations familiales, la scolarisation, etc. sont autant de législations qui visent à garantir que ceux à qui sont confiés les enfants sont « autorisés ». La législation fonctionne par défaut, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Mais l'inflation de la protection rétrécit comme peau de chagrin ce qui est autorisé parce que beaucoup de choses deviennent interdites. L'accompagnement à la parentalité, les aides familiales, le suivi des grossesses sont autant de services qui assurent les conditions optimales des naissances et de l'éducation des enfants. Mais ces « services » viennent aussi diminuer le pouvoir d'agir des parents. Tant que les parents sont des auxiliaires efficaces des professionnels qui protègent l'enfant, il est plus économique de s'appuyer sur eux. Mais jusqu'à quand ces auxiliaires vont-ils être efficaces ?

(1) Voir Nathan, 2001 sur cette question « je suis l'enfant de qui ? ». La réponse est non seulement psychique, mais aussi culturelle, sociale et même politique.

Peu à peu, l'activité parentale, voire familiale (2), passe du domaine domestique au domaine professionnel. Et chaque fois qu'une activité quitte son domaine domestique pour aller dans le domaine professionnel, une organisation peut en saisir la plus-value. Pour qu'une « marge » puisse être dégagée, il faut que l'activité sorte de sa sphère confidentielle, qu'elle soit « objectivée », mise sur le marché. L'entrée du « social » dans la famille (Donzelot, 1977) par les professionnels, que ce soient ceux de l'administration comme ceux plus insidieux de la télé ou des réseaux, consiste à faire sortir les éléments de la vie domestique au grand public. Autrement dit, mettre en circulation des domaines de vie qui, une fois en mouvement, peuvent être saisis par une organisation de type économique qui peut faire ses marges.

La pression sur les services de protection de l'enfance vient davantage de ce mouvement de service public saisi par l'activité marchande, que ce qu'elle vient de raisons endogamiques. Si au départ l'action de protéger les enfants est une action communicable et louable, dans des périodes de pression économique sur l'emploi et les marges, la tentation est grande d'inverser l'ordre des choses. Non pas d'accueillir des enfants pour les protéger, mais d'aller chercher des enfants dans les familles et montrer qu'il faut les protéger pour augmenter le nombre de prises en charge qui agit comptablement sur les marges et conséquemment sur l'emploi. C'est en substance ce que dénonçaient Isabelle Cottenceau en 2013 puis Pierre Chassagnieux et Stéphanie Thomas en 2016 en Angleterre où les enfants placés apparaissent comme un « marché ».

Il n'est pas impossible que ce qui apparaît comme marginal aujourd'hui se généralise demain. Le mouvement social et historique de la protection, son incorporation et l'externalisation de sa mise en œuvre pourrait conduire les services de protection de l'enfance à une pression telle qu'il ne s'agit pas tant d'être au service

(2) Le passage de la notion de famille à celle de parent est déjà une façon de dire que beaucoup d'activité de la famille est tombée dans le domaine des activités professionnelles.

des enfants, mais de mettre les enfants au service des prestations de sauvegarde. Au fond, ce serait là une bonne façon de réinventer la place de l'enfant esclave.

Nous n'en sommes pas encore là et je veux croire que les contributions de cette publication du *Sociographe* peuvent contribuer à protéger l'enfance dans sa place de notre propre reproduction de nos sociétés.

Guy-Noël Pasquet est rédacteur en chef de la revue.

Bibliographie

- Baudrillard, Jean, *Écran total*, Paris, Galilée, 1997.
- Castoriadis, Cornélius, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.
- Castoriadis, Cornélius, *Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe III*, Paris, Seuil, 1990.
- Chassagnieux, Pierre et Thomas, Stéphanie (réalisateurs), *Les enfants volés d'Angleterre*, documentaire, Dream Way Productions, 2016.
- Cottenceau, Isabelle (réalisatrice), *Angleterre, le royaume des enfants perdus*, documentaire, Canal+, 2013.
- Donzelot, Jacques, *La Police des familles*, Paris, Minuit, 1977.
- Lefebvre, Henri, *La Somme et le reste*, Paris, Béliaste, 1973.
- Lourau, René, *L'Analyse institutionnelle*, Paris, Minuit, 1970.
- Lukacs, Georg, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Minuit, 1960.
- Nathan, Tobie, *L'Enfant ancêtre*, Grenoble, La Pensée sauvage, 2001.

